

Tu as entre 18 et 30 ans et tu souhaites t'investir dans un projet au bénéfice d'une collectivité locale en Europe (ou près de chez toi) et exprimer ton engagement et ton sens de la solidarité ?

Lis vite ce qui suit pour connaître les formalités à remplir pour devenir, toi aussi, volontaire européen.



“Qu'est-ce que c'est ?”

Le Corps européen de solidarité (anciennement “Service volontaire européen”) est une initiative de la [Commission européenne](#). Celle-ci t'offre la possibilité de vivre une expérience interculturelle et d'acquérir de nouvelles compétences pour ton futur professionnel en t'investissant dans un projet pour aider des communautés et des personnes en Europe ou près de chez toi. En effet, ce programme se décline en deux actions : [le volontariat](#) (sur lequel nous allons t'en dire plus) et [les projets de solidarité](#) (équipe de volontaires au niveau de ton quartier, de ta ville...).

Les missions de volontariat proposées sont diverses et touchent à des thèmes comme l'action sociale, la protection de l'environnement et de la biodiversité, la culture, le sport, l'éducation, etc. En Belgique, c'est le [Bureau international jeunesse \(BIJ\)](#) qui gère les programmes internationaux destinés aux jeunes de Wallonie et de Bruxelles (en dehors du cadre scolaire).

“Quelles sont les conditions de participation ?”

Pour pouvoir participer au programme CES, tu dois :

- Avoir entre 17 ans et 30 ans (il te faudra avoir 18 ans pour commencer le projet et maximum 31 ans quand tu le termines).
- Avoir la nationalité ou résider légalement dans un pays membre de l'Union européenne ou dans l'un de ces pays : Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie ou Macédoine du Nord.
- Adhérer à la mission et aux principes du corps européen de solidarité.
- Aucun critère de formation ou de diplôme n'est exigé.

“Pour quelle durée ?”

Les projets portent sur une durée qui peut aller de 2 à 12 mois pour le bénévolat et les projets de solidarité.

“Quels sont les pays d'accueil pour le volontariat ?”

Il est possible d'effectuer ton CES dans de nombreux pays. Tu peux par exemple partir dans un État membre de l'Union européenne (Autriche, Grèce, Suède, Espagne, etc.) ou dans un pays non-membre de l'espace européen (Islande, Turquie, République de Macédoine du Nord, Liechtenstein). Mais également dans un pays considéré “comme partenaire” dans le reste du monde (Serbie, Égypte, Arménie, Maroc, Tunisie, etc.).

“Combien ça coûte ?”

La Commission européenne finance une très grosse partie du projet, ce qui est à ta charge est donc minime (on te demandera éventuellement une participation aux frais de voyage). Ton hébergement dans le pays d'accueil est pris en charge ainsi que les repas. Tu bénéficieras d'argent de poche mensuel et d'une assurance santé complémentaire. Par contre, tu ne recevras pas de rémunération.

“Comment ça marche ?”

Lorsque tu es décidé à t'investir dans du volontariat, tu peux t'inscrire sur le portail de la [Commission européenne](#) et postuler aux projets par lesquels tu es intéressé ou attendre d'être contacté par une organisation d'accueil.

Lorsque tu seras sélectionné, contacte une [organisation de soutien](#) (l'Info J est d'ailleurs une organisation de soutien !) pour qu'elle puisse t'accompagner tout au long de la procédure mais aussi être là pour répondre à tes questions en cas de besoin pendant ton séjour à l'étranger et t'aider à mettre à profit ce que tu auras appris à ton retour.

Attention, les délais sont très stricts. Par exemple, si tu veux partir en juillet, il faut avoir déposé ton dossier pour le 1er février ! Six mois sont nécessaires pour effectuer les démarches avant ton départ.

“Et une fois que je suis sélectionné pour un projet ?”

Une fois que ton projet est validé, tu devras :

- Rencontrer régulièrement ton organisme de soutien qui t'aidera à te préparer d'un point de vue interculturel et

personnel.

- Remplir quelques formalités administratives (afin d'être en ordre vis-à-vis de la Sécurité sociale belge, de l'ONEM ou des allocations familiales le cas échéant).
- Prendre part à une [formation générale au CES ainsi qu'à une formation linguistique](#).
- Participer à une formation avant le départ si tu participes à des activités transfrontières.
- Participer à une formation lors de ton arrivée qui t'informerà sur ton pays d'accueil et sur ses réalités culturelles.
- Prendre part à une évaluation à mi-parcours qui te permettra d'échanger tes expériences sur le CES.

"Et ensuite ?"

Quand tu auras fini ton projet CES, tu recevras un certificat appelé le 'Youthpass'. Il s'agit d'une attestation de participation à des activités solidaires qui permet d'affirmer les compétences acquises (celles-ci peuvent être un réel avantage pour ton futur parcours professionnel).

Tu pourras également participer à une activité de suivi dans les mois qui suivent la fin de ton CES pour partager ton expérience.

En savoir plus

Portail européen de la jeunesse : [Corps européen de solidarité](#) - [Missions et principes](#) - [Comment choisir une activité bénévole ?](#) - [Projets CES](#) - [Formation et soutien](#) - [Foire aux questions](#)

BIJ (Bureau international jeunesse) : [Corps européen de solidarité](#) - [Comment participer au CES](#) - [Guide du programme 2022 en français](#) - [Info Kit \(EN\)](#)

Adresse utile

Info J (organisation de soutien labellisée)

62 rue Sylvain Guyaux

7100 La Louvière

[064/860.470](tel:064860470)

CES.volontariat@centreindigo.org